

Laïcité

Organe d'information du Comité Laïcité République



N° 6-7

FÉVRIER-MARS 1998

Notre ami Clément Durand nous a quittés

Ancien Secrétaire Général du CNAL, militant laïque, il fut fondateur du Comité Laïcité République et membre de son Bureau national.

Sa gentillesse, sa qualité d'écoute n'ôtaient rien à sa détermination. Il s'était engagé avec le CLR à une époque où certains affublaient la laïcité d'épithètes : "ouverte", "nouvelle", "plurielle", ce qu'il dénonçait, sachant qu'il s'agissait d'ôter du sens et non d'en rajouter. Dénonçant ces opérations quelque peu politiciennes, il avait, toujours fidèle à son esprit d'ouverture, décidé de mener le combat pour ce ressourcement.

C'est aujourd'hui, chose faite. Le combat continue.

Toute l'équipe du CLR présente à son épouse et à sa famille ses sincères condoléances.

SOMMAIRE

	pages
• Edito	1
• Equité, fatalisme et charité	3
• Vigilance laïque	4
• République et Justice	5
• A lire	6
• De l'aventure européenne à l'Europe aventureuse	7
• Mauvais coup anti-laïque à Lyon	7
• Comité Laïcité République	8
- De nouveaux comités locaux voient le jour	8

Comité Laïcité République

Président fondateur : **Claude Nicolet**
Président d'honneur : **Henri Caillaud**
Président : **Patrick Kessel**
Vice-Présidente : **Danielle Juette**
Secrétaire Général : **Joël Denis**
Trésorier : **Alain Fort**

EDITO

LAÏCITÉ POUR L'ALGÉRIE

ALGÉRIE : NOUS NE POURRONS PAS DIRE : "NOUS NE SAVIONS PAS".
NOUS SOMMES RESPONSABLES ET NOTRE SILENCE OU NOS TERGIVERSATIONS
FONT DE NOUS DES COMPLICES.

Il n'est en effet plus acceptable de nous contenter d'un message neutraliste, pacifiste, un peu lâche, renvoyant dos à dos les acteurs de la tragédie, les invitant à dialoguer aimablement autour d'une table. Il n'est pas question d'occulter les responsabilités du gouvernement algérien ni la brutalité des forces de sécurité. Si la violence est partagée - et qui peut imaginer qu'elle ne le soit pas -, si la violence est toujours intolérable, celle-ci ne doit pas masquer qu'il existe un camp qui légitime cette violence en se proposant de l'institutionnaliser pour fonder un Ordre totalitaire au nom de Dieu. Un Ordre qui, d'Alger à Kaboul, de Téhéran à Khartoum, pour ne citer que ceux-là, a déjà montré comment par le fer et le feu il viole les consciences et les corps. Il est un parti avec lequel on ne dialogue pas parce qu'il est le parti de la barbarie, le parti qui ressurgit à différents moments de l'Histoire, et au nom d'une race, d'une classe ou d'un Dieu impose l'ordre totalitaire. Il n'est pas acceptable que lorsqu'il s'agit d'Afrique et de façon plus générale souvent du tiers-monde, des voix voudraient faire croire qu'au nom des affres du colonialisme d'hier, certains peuples auraient en quelque sorte un "droit" à se perdre dans la barbarie. C'est là en fait au nom d'une soi-disant amitié un bien grand mépris. Rien ne saurait jamais justifier l'adhésion au totalitarisme : pas plus les séquelles du colonialisme à Alger que le chômage en Allemagne en 33. Il faut le dire, l'intégrisme est un fascisme. A Alger comme à Paris, avec le FIS comme avec le FN, on ne dialogue pas, on combat. Et on les combat ensemble tant ils sont objectivement complices. (Le Pen n'a-t-il pas été l'invité d'honneur de l'Ambassade d'Iran à Paris pour le 19^e anniversaire de la révolution islamique ?)

Les responsables, ce ne sont pas que les "fous de Dieu" poseurs de bombes. Ce sont aussi, dans l'ombre du négoce mondial, ces gros intérêts du gaz, des minerais et du pétrole notamment qui pèsent sur la diplomatie des Etats-Unis quand elle soutient ici les Talibans, là des mouvements intégristes, ailleurs des régimes féodaux, places pétrolières et financières, dont on élude curieusement les mœurs archaïques et totalitaires.

Les responsables, ce sont les chefs religieux qui ne rompent pas avec le cléricisme islamique. Ce sont les "élites" musulmanes qui n'osent pas dénoncer clairement les pratiques réactionnaires mises en place au nom de l'Islam, y compris dans certains pays dits "modérés". Responsables aussi les intellectuels et journalistes occidentaux qui sélectionnent curieusement leurs dénonciations des atteintes aux droits de l'homme. Haro sur Cuba et les détestables prisons de Castro, mais pas un mot sur le royaume saoudien où les femmes n'ont pas même le droit de conduire une automobile, où la répression s'abat sur quiconque, musulman ou non, prétendrait se dispenser des règles du Ramadan. Des flots d'écriture sur les éventuels mouvements de braguette du Président Clinton qui mettraient en cause la démocratie US, mais à peine quelques lignes pour dénoncer la condamnation à mort à Téhéran d'un ressortissant allemand pour relations sexuelles avec une musulmane !

Le silence sur l'expansion de ces pratiques totalitaires confine à la connivence. Comment, dès lors, exiger des "jeunes" des "banlieues" écartelés entre des racines culturelles diverses, souvent dépourvus d'avenir social, de s'intégrer si des voix ne s'élèvent pas pour leur proposer une citoyenneté conjuguant une pratique laïcisée de l'Islam avec les valeurs universelles de la République.

suite page 2

suite de la page 1

Au discours de libres penseurs, de républicains, s'est ajoutée au fil des ans la voix de catholiques pour dénoncer le cléricalisme romain lorsqu'il est attentatoire à la liberté de conscience, comme en ce début 98 en relançant la querelle de l'avortement en Allemagne, la voix de juifs pour combattre l'extrémisme xénophobe de colons religieux dans les territoires occupés par Israël... Il est urgent que de nombreuses bouches s'ouvrent parmi l'intelligentsia musulmane pour refuser la polygamie, l'infériorisation de la femme exprimée dans le code de la famille algérien, dénoncer l'hégémonie religieuse sur la vie quotidienne, pour promouvoir la liberté de l'individu par rapport à sa communauté d'origine, pour montrer que l'Islam et la civilisation arabe, qui ont beaucoup apporté à l'Occident, ne sont pas condamnés à entrer dans le XXI^e siècle à reculons.

C'est pourquoi, dans l'immédiat, le Comité Laïcité République s'associe au collectif "Solidaires contre les massacres" qui demande la constitution d'un tribunal international pour juger ceux qui protègent et soutiennent les intégristes. En Algérie comme ailleurs, la paix religieuse et sociale ne peut être garantie que par des lois laïques.

C'est là un des enjeux centraux de nos sociétés en cette fin de siècle où l'homme, réduit à une marchandise par le système économique, peut être tenté de s'abandonner aux formes douillettes - mais ô combien liberticides - du communautarisme. L'Islam sert de révélateur, mais dans une moindre mesure et sur des registres divers, la montée des cléricalismes, antisémite en Pologne, nationaliste en Irlande, xénophobe en Russie, puritain aux Etats-Unis, raciste en Inde..., confirme la montée en puissance de ces mouvements menaçants pour les libertés individuelles.

1997 aura confirmé la montée en puissance des communautarismes comme forces politiques, mais aussi du libéralisme économique, convergeant pour affaiblir les Etats républicains garants de l'égalité des droits entre citoyens libres.

Tel est bien un des enjeux de la construction européenne qui, en dépit des velléités sociales défendues au sommet d'Amsterdam, demeure principalement marquée par le projet libéral. Formulons le vœu, s'il est encore temps, que l'Euro ne se réalise pas contre le rêve d'une Europe citoyenne héritière des lumières et que les valeurs de la République comme les droits sociaux et la laïcité ne se dissolvent pas dans les décisions de la Bundesbank.

De façon générale, l'idée d'égalité est dangereusement en recul. 1997 aura ainsi raté le coche en matière de citoyenneté. Les pesanteurs xénophobes ont dénaturé l'examen des textes de loi sur la nationalité et le statut des étrangers en France. Le CLR a réaffirmé à cette occasion son attachement à un véritable et intégral droit du sol et à une stricte égalité des droits mais aussi des devoirs.

1998 pourrait marquer une nouvelle étape de ce reflux avec le projet visant à substituer la parité à l'égalité dans la Constitution.

La République est fondée sur l'idée que tout être humain, quelle que soit sa naissance, son sexe, sa couleur, est universel, égal en droits des autres. Ce principe est trop souvent bafoué. Il faut le faire respecter. Le combat de la totale égalité homme-femme est le nôtre au CLR parce qu'il participe du noyau central de l'idée laïque. Mais prenons garde qu'à jouer ainsi avec le feu en inscrivant dans la Constitution une partition dans le genre humain, on ne fasse jurisprudence ouvrant, une dangereuse brèche dans le droit républicain, alléchante pour tous les "différentialismes" et, disons-le, pour tous les racismes. Dans la même veine, le mouvement qui voudrait substituer "l'équité" à l'égalité dessine une frontière au-delà de laquelle la République se viderait de son sens. Méfions-nous des débats ubuesques qui partagent le pays sans que soit toujours bien précisée la réalité des enjeux.

1998 sera également marquée par de grandes commémorations spectaculaires dont le France a le secret, qui donnent parfois l'impression d'honorer le passé pour mieux

masquer l'absence de futur. On honorera ainsi pêle-mêle la Révolution de 1848, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la proclamation de la II^e République qui tenta d'inscrire le droit du travail dans la Constitution, l'abolition de l'esclavage, mais aussi le célèbre "J'accuse", les quatre-vingts ans de la fin de la Première Guerre mondiale, les quarante ans de la V^e République, le trentenaire de mai 68, le trentième anniversaire de l'assassinat de Martin Luther King, les dix ans du RMI et, pourquoi pas... les sept ans du Comité Laïcité République.

Trop de palinodies contribuent, selon le mot du disparu Cornélius Castoriadis, à la "montée de l'insignifiance" qui nous conduit au degré zéro de la politique.

A sa modeste place, le CLR fera en sorte, par l'action de ses comités locaux, l'organisation de débats et de colloques, que l'évocation de l'Histoire nourrisse l'indispensable refondation républicaine et son projet social. Là où la droite s'engluie dans le discours du libéralisme économique et se divise face aux pressions xénophobes de l'extrême droite, la gauche a historiquement et culturellement toutes les raisons d'assumer une telle mission. Mais la problématique républicaine divise également profondément à gauche... Il faut souhaiter que les républicains retrouvent leur capacité d'initiative sous peine qu'à terme le Front National ne se pose en ultime recours. ●

Patrick Kessel



Les sponsors du Pape

Le Conseil régional des Pays de la Loire et le Conseil Général de la Mayenne viennent de se faire rappeler à l'ordre pour des octrois de subventions en contravention avec la loi de séparation des églises et de l'Etat. Ces deux collectivités avaient accordé (pour l'une 100 000 F, pour l'autre 20 000 F) des subventions aux diocèses locaux pour une visite du Pape en septembre 1996. Le Tribunal administratif de Nantes n'a eu qu'à se référer à la loi du 9 décembre 1905 pour établir qu'il "ressort de ces prescriptions que les subventions aux cérémonies religieuses ne peuvent être légalement accordées par une collectivité territoriale"... D'autant que la visite du chef de l'Eglise catholique s'était déroulée pour une

part à Sainte-Anne-d'Auray, soit hors de la région Pays de la Loire, et pour l'autre à Saint-Laurent-sur-Sèvre, dans le cadre de la célébration d'une messe, ce que le Tribunal administratif n'a eu aucun mal à considérer comme l'exercice privé d'un culte. L'auteur de la plainte contre la région Pays de la Loire voit à juste titre "une victoire de la République" dans les décisions rendues. Il reste maintenant au Tribunal administratif de Rennes à rappeler ces règles simples à deux autres conseils généraux qui s'étaient allégrement appuyés sur les contribuables pour verser à cette même occasion 1,5 MF (Morbihan) et 300 000 F (Finistère) aux évêchés locaux pour la célébration de leur culte. ●

EQUITÉ, FATALISME ET CHARITÉ

Mise sous condition de ressources des allocations familiales, modulation des tarifs des écoles de musique selon les revenus, relance des ZEP, polémiques sur la politique de la ville, etc. Le débat sur l'équité trouve chaque jour des débouchés pratiques. Derrière une opposition qu'on aurait pu trouver parfois théorique entre partisans de l'équité et défenseurs de l'égalité, on perçoit mieux les enjeux de la controverse depuis que les politiques publiques inspirées par le principe d'équité se multiplient.

Le Comité Laïcité République s'était fait l'écho de l'inquiétude suscitée par la publication du rapport du Conseil d'Etat l'an dernier (*Laïcité info n° 4 du printemps 1997*), cette haute institution de la République se prononçant très clairement en faveur de l'application et de l'extension du principe d'équité. Que l'on ne se méprenne pas sur les positions de ceux pour qui l'égalité reste une valeur républicaine essentielle ; ils ne méconnaissent pas l'existence de mesures qui consistent à aider ceux qui en ont le plus besoin. Ils n'ignorent pas qu'en France, l'impôt sur le revenu est progressif et qu'il ne s'applique pas de manière strictement égalitaire à tous. Il ne s'agit pas ici de défendre un égalitarisme aussi inapplicable qu'irréaliste. Il s'agit de faire vivre le principe d'égalité. Or, depuis l'aggravation de la crise économique, alors que le chômage continue de produire ses effets déstructurants sur une population de plus en plus grande, alors que notre pays connaît une augmentation continue de sa richesse tandis que les inégalités enregistrent un accroissement chaque année plus fort et plus évident, on assiste à de vastes campagnes de promotion du principe d'équité et de son corollaire, les discriminations positives. Celles-ci consistent à définir des catégories de la population qui, en raison des difficultés qu'elles rencontrent, se voient "bénéficier" de mesures particulières dérogeant aux dispositions générales, comme les habitants des ZUS ou les élèves des ZEP. Ses partisans veulent en étendre le principe à un maximum de domaines de la vie collective. Le Conseil d'Etat, la plus haute juridiction administrative, et les tribunaux administratifs se prononcent pour une codification juridique de ce principe, tandis que le Conseil constitutionnel n'émet pas d'objection significative à cet état de fait, dès lors que les mesures prises en application du principe d'équité conservent un caractère temporaire.

Malheureusement, même si de nombreux promoteurs du principe d'équité sont animés de bonnes intentions, si les responsables publics aux prises avec une détresse qui nécessite des traitements urgents sont naturellement acculés à appliquer ces discriminations positives, il se trouve des prosélytes de l'équité aux arrière-pensées dénuées de toute naïveté. On y retrouve pêle-mêle les hérauts du multiculturalisme, les thuriféraires du droit à la différence, les pourfendeurs de la République au nom d'une démocratie inspirée par les modèles anglo-saxons, les libéraux adeptes d'un Etat réduit à gérer quelques symboles ainsi que ceux qui ont toujours voulu accoler de multiples qualificatifs à la laïcité au point qu'elle soit vidée de son contenu.

Car enfin, que constaterions-nous, si tant est que nous passions d'un état de fait où sont tolérées des entorses à l'égalité pour remédier à des situations d'urgence à un état de droit qui reconnaîtrait comme principe juridique l'équité comme "valeur" de la République ? Que nous entérinerions, sous couvert de droit à la différence, une différence des droits, pour en finir avec une laïcité déjà bien malmenée. Que nous institutionnaliserions la charité en enfermant les citoyens dans des catégories particulières qui auraient droit à une aide particulière, naissant pauvres, mourant pauvres, mais bénéficiant toute leur existence de l'aumône officielle. Qu'enfin nous identifierions l'individu à un groupe au sein

duquel il serait fondé à faire valoir son aspiration à réclamer des discriminations positives à son endroit, le renvoyant à son appartenance ethnique, religieuse ou sociale, rompant ainsi avec le principe républicain qui ne reconnaît que des citoyens et non des Blancs, des Noirs, des protestants, des orthodoxes ou des pauvres.

Les théoriciens zéloteurs de l'équité qui se dissimulent derrière une sorte de bon sens irrécusable accusent volontiers les républicains attachés à l'égalité de se complaire dans la théorie, dans des principes d'égalité aussi incantatoires que déconnectés des réalités. La ficelle cache mal le câble. Ils veulent bien au contraire faire de l'égalité une relique, une pièce de musée, un principe vide de sens, inopérant dans le réel et notamment dans le domaine économique et social pour la limiter à une proclamation théorique. Ils ne veulent pas de l'égalité, car elle induit des choix courageux, alors ils la décrient. Car l'égalité, comme la liberté, comme la laïcité, sont des valeurs exigeantes, qui nécessitent d'être défendues concrètement. Les principes républicains ne valent jamais mieux que lorsqu'ils sont appliqués. Il est donc temps de remettre le principe d'égalité au centre des préoccupations publiques, surtout à une époque où prospèrent ceux qui font de la promotion de l'inégalité leur fonds de commerce. La République et ses citoyens méritent mieux que le fatalisme et la charité érigés en principe politique. ●

F. S.



Massacre en Allemagne

Jean-Paul II se mêle des affaires intérieures allemandes. Il a envoyé aux conseillers familiaux catholiques de ce pays une lettre leur demandant de ne plus délivrer de certificats en vue d'interruption de grossesse. Les évêques allemands ont obtempéré et ont fermement conseillé à leurs ouailles d'obéir. L'interdiction faite aux travailleurs sociaux catholiques est un véritable retour en arrière. De nombreuses femmes devront retourner dans la clandestinité des avortements plus ou moins clandestins.

Il faut rappeler que la réunification avait failli échouer, l'Eglise refusant la législation libérale de la RDA en matière d'IVG.

La situation allemande est particulière. Dans ce pays, l'avortement est en effet illégal, mais s'il a lieu durant les douze premières semaines de la grossesse, il est dépénalisé à condition que la femme obtienne un "schein", un certificat dans un centre pré-IVG. Un des centres les plus importants est

Caritas (l'équivalent du Secours catholique en France). En 1996, 15 000 femmes y ont obtenu le document nécessaire. Pour celles que les conseillers familiaux persuadent de ne pas avorter, cette association catholique a le pouvoir de dégager des fonds publics d'aides à la mère et au bébé pendant trois ans.

Le position du Vatican conforte Mgr Johannes Dyba, évêque de Fulda, qui a qualifié les certificats de consultation de "permis de tuer". D'ailleurs depuis 1993, ce prince de l'Eglise a interdit aux membres de Caritas de délivrer ces documents. Ce comportement est loin de faire l'unanimité. De nombreux conseillers de Caritas contestent cette évolution.

A quelques mois de la ratification du Traité d'Amsterdam, cela est très significatif des intentions liberticides du Vatican, mais aussi de la pression qu'il exerce sur les instances européennes pour imposer sa participation dans les affaires de l'Etat. ●

VIGILANCE LAÏQUE

La défense et l'illustration de la laïcité sont toujours en cette fin de millénaire une conduite obligatoire démocratique.

La Laïcité ne se résume pas à la séparation des Eglises et de l'Etat, selon la définition populaire. Elle est une conduite personnelle et collective mais également une éthique à portée universelle. Elle fait d'abord confiance à l'homme, tant à sa raison qu'à son cœur. Elle reconnaît ensuite la noblesse et la nécessité des progrès. Néanmoins, elle entend conscientiser ces derniers pour le profit de tous. Elle accorde enfin et surtout à chacun le choix de son chemin. Ses maîtres mots sont : la responsabilité, la liberté, la dignité et l'humanité. Face aux dogmes religieux qui impérieusement et sans remords donnent les réponses de leur choix avant même d'avoir entendu les questionnements, face aux césarismes politiques d'où qu'ils viennent, face encore aux archaïsmes philosophiques, juridiques ou des mœurs, lesquels mutilent l'espérance en une société fraternelle, la Laïcité propose à chacun d'assumer pleinement son destin, notamment avec le concours éclairé de sa raison. La Laïcité ne contraint pas. Elle n'impose rien. Elle ne catéchise pas, sans pour autant être antireligieuse.

Le Comité Laïcité République, né du constat objectif sur notre société, apparaît comme une structure d'une grande modernité. Il abrite en son sein des femmes et des hommes ayant pour ambition le dépassement de soit et pour but une meilleure et plus juste organisation du corps social. Le Comité ne demande à personne s'il est pratiquant ou athée, matérialiste ou spiritualiste. Il tend la main à ceux qui s'engagent pleinement dans la Laïcité, afin que les valeurs de tolérances et de solidarités ne soient pas de vrais mots, mais des réalités permanentes.

A l'évidence, le Comité Laïcité République n'a nullement l'ambition d'instrumentaliser les données politiques. Il n'est pas et ne sera jamais la structure d'une quelconque formation, formulant par exemple des propositions législatives, économiques, sociales, etc. Par contre, ses membres ne cesseront pas de combattre les impostures, les faux-semblants. En cela le Comité Laïcité République dénoncera loyalement les atteintes, portées à la libre conscience de chacun d'entre nous. Aussi, il s'oppose et s'opposera au cléricanisme qui reste la forme la plus insidieuse et la plus détestable de la mainmise d'un pouvoir à soubassement religieux sur l'esprit des hommes. Pour le Comité Laïcité République, "croire" est infiniment

respectable. Mais imposer une croyance se confond avec une affreuse blessure portée au plus profond de l'identité de l'homme.

Depuis la nuit des temps, c'est-à-dire de l'époque où, en taillant les premiers silex, l'homme a façonné son espace culturel, la plupart des Eglises se sont violemment opposées hélas, par la torture, le glaive ou le feu à l'évolution de l'humanité. Or, c'est par la laïcisation de la société et après de rudes combats que l'homme a pu enfin s'arracher à la soumission et au servage.

Aujourd'hui, la Laïcité subit des atteintes graves bien qu'elle soit reconnue en France comme un principe constitutionnel. Il faut la restaurer pleinement, sous peine de laisser fissurer davantage le corps social et son unité. A la veille d'entrer dans l'Europe et alors que les ambitions de Rome pour ne parler que cet envahisseur sont éclatantes, je considère, avec la quasi-majorité des membres du CLR, que notre vigilance doit être permanente. Baisser la garde serait incontestablement une faute, puisque la sauvegarde de la laïcité ne saurait souffrir nul repos.

Henri Caillavet



L'Eglise contre la Golf

Nouvelle étape symbolique de la montée en ligne du cléricanisme. Les évêques français demandent la condamnation sonnante et réverbérante d'une campagne de publicité sur la Golf. Les publicitaires ont osé utiliser l'image de la Cène ! On comprendrait une si vive réaction s'il était porté atteinte à l'honneur ou à la conscience : tel n'est pas le cas. Cela démontrerait une nouvelle fois l'absence d'humour, s'il ne s'agissait de faire en sorte que les images liées à la religion soient considérées comme propriété des clergés. A quand l'interdiction d'ouvrage osant contester les dogmes ?

Il est peut-être, à cet égard, plus tard que nous ne pensions puisque l'Alliance générale contre le racisme et pour le respect de l'identité française (Agrif) qui regroupe l'extrême droite catholique intégriste du Front National, présidée par Romain Marie, a obtenu la condamnation du magazine "Hard Rock" pour provocation à la haine à l'égard de la communauté chrétienne.

Les "Rockers" n'y étaient pas allés de plume légère, mais alors à quand les bûchers pour les héritiers de Brassens, Brel, Ferré... ?



Papisme médiatique

Dans son édition du 28 janvier dernier, *La Croix* a publié les résultats d'un sondage sur la façon dont les médias ont traité les JMJ (catholiques) : 16 % estiment qu'on en a trop parlé, 22 % qu'on n'en a pas assez parlé, 49 % qu'on en a parlé comme il faut et 13 % n'ont pas d'opinion. Mais sur TF1, c'est le porte-parole de l'évêché qui a commenté en direct l'événement. A quand la couverture des congrès politiques par leur attaché de presse ? Apparemment, la reprise systématique par les journaux télévisés de l'actualité papale (voyages, rencontres, audiences, sermons et prises de position sur n'importe quel sujet) ne suffit pas puisque le cardinal Lustiger projette de lancer sur le câble ou le satellite une chaîne religieuse. Avec quels moyens financiers ?



IVG : impunité pour les commandos

Le 6 janvier, le militant anti-IVG Xavier Dor a été simplement condamné à une amende pour agression et récidive d'agression anti-IVG. Le Parquet avait demandé huit mois de prison ferme. Bien que l'auteur ait déjà fait l'objet de onze condamnations pour des faits similaires, le Parquet n'a pas été suivi. M. François Abadie, sénateur des Hautes-Pyrénées, a demandé au secrétaire d'Etat à la Santé, M. Bernard Kouchner, les mesures qu'il comptait prendre pour mettre hors d'état de nuire les commandos anti-IVG. Il attend la réponse.



Freud : pas bibliquement correct

Les ultra-orthodoxes de Jérusalem n'ont rien à envier aux "fous de Dieu" de Téhéran. Ils constituent le fer de lance du colonialisme dans les territoires occupés et leurs liens avec l'extrême droite sont connus. Leur emprise sur la ville s'étend de plus en plus et voilà qu'ils tentent de gagner Tel-Aviv, en rachetant des salles de cinéma afin d'obliger celles-ci à fermer le samedi. Les doctrinaires ne s'arrêtent pas là. En guerre contre Dr Freud, qui parlait beaucoup trop de sexe pour leur pudibonderie, ils font, selon "Le Monde", construire un hôpital psychiatrique à Jérusalem où il ne sera plus question de libérer les patients de leurs blocages, mais bien au contraire d'asseoir une sexualité bibliquement correcte !

Que les laïques se bougent !

RÉPUBLIQUE ET JUSTICE

L'indépendance du Parquet par rapport à la Chancellerie marquerait-elle un progrès pour la démocratie, la justice et les valeurs républicaines ? Cette question, qui agite et anime le monde politico-judiciaire depuis des années, vient de ressurgir à l'occasion de la discussion parlementaire sur la réforme de la Justice.

Le ministre de la Justice, Mme Elisabeth Guigou, semble avoir tranché, en indiquant que le lien entre Parquet et Chancellerie ne serait pas coupé.

Justifiant son attitude, le Garde des Sceaux a indiqué que "la Magistrature a des pouvoirs, mais n'est pas un pouvoir (...) car le pouvoir ne procède que du suffrage".

Nous ne pouvons qu'approuver cette décision.

Jusqu'à preuve du contraire, la Justice est (ou devrait être...) rendue au nom du peuple français. Le procureur général, le procureur de la République et les autres membres du Parquet requièrent au nom du peuple, en avocats de la société. Le peuple est représenté, via le Parlement, par le gouvernement, responsable devant le corps électoral.

L'article 64 de la Constitution précise que "le président de la République est garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire", l'article premier stipulant : "La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale (qui...) assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race ou de religion."

Elu au suffrage universel, donc disposant d'une légitimité populaire, le président de la République a donc, notamment, pour mission de veiller au bon déroulement de la vie judiciaire ; et il est fondé à le faire.

Couper le lien entre le Parquet et la Chancellerie, c'est-à-dire l'émanation de la souveraineté populaire, c'est faire perdre toute légitimité à une bonne partie des décisions judiciaires. Au nom de qui la justice sera-t-elle alors rendue ? Ou alors, il faut admettre que les magistrats seront élus.

Le Syndicat de la magistrature, que l'on a connu parfois plus inspiré, indique qu'indépendante, la magistrature "n'en continuera pas moins d'appliquer les lois votées par le Parlement, et qu'à ce titre, elle se considérera toujours au service de l'Etat républicain", tantis que cette indépendance est la seule garantie "d'un fonctionnement équitable de l'institution". Les termes utilisés ne peuvent

que conduire à s'interroger sur le but de ces magistrats. Tout d'abord, rappelons que les magistrats du siège sont totalement indépendants. Ensuite, la Justice n'a pas à "se considérer" au service de l'Etat républicain : elle est à son service, et doit appliquer la loi. Ce n'est pas un fonctionnement "équitable" qui est nécessaire, mais un fonctionnement garantissant l'égalité.

Donner l'indépendance au Parquet, c'est justement remettre en cause le principe d'égalité et d'unicité de la République : les décisions, les sanctions pourront varier d'une Cour d'appel à l'autre, voire d'un Tribunal de grande instance à l'autre. Enfin, devant qui les magistrats seront-ils responsables ? Souhaitent-ils être irresponsables et au-dessus de la République ?

Par ailleurs, comme le faisait fort bien remarquer Robert Badinter, la lutte contre la criminalité organisée nécessite une certaine centralisation pour accroître son efficacité : cela ne peut se faire que par la Chancellerie.

Certes, l'on objectera que tous les pou-

voirs sont intervenus dans des affaires politico-financières. Cela doit représenter 1 % des dossiers, et finit toujours pas se savoir et se retourner contre les auteurs de telles pratiques. Les magistrats savent parfaitement donner des informations à la presse.

N'oublions pas non plus qu'un ministre de la Justice est rarement un spécialiste de la Justice : son cabinet appelle des magistrats, la Chancellerie est composée de magistrats, qui mettent en pratique les demandes du Garde des Sceaux, ou les devancent. De toutes obédiences, les magistrats ont prouvé leur maîtrise du contrôle de leurs collègues, et la souplesse de leurs échine.

Donner aux parquetiers des garanties de carrières, interdire ou réglementer les interventions dans les dossiers individuels, pourquoi pas ? Cela mérite réflexion.

Mais, au nom des principes républicains, de la Liberté, de l'Egalité et de la Fraternité, pas d'indépendance des parquets !

Jean Xiou



Sectes, santé et chômage

Depuis quelques années, les sectes dites de guérisons ne cessent d'augmenter en France avec la complicité d'un nombre de plus en plus important de médecins : plus de trois mille d'entre eux, soit 2 % de la corporation selon l'Ordre national des médecins. Dans un rapport intitulé "pratiques médicales et sectes", l'Ordre distingue deux sortes de médecins impliqués. Les "racolés" qui entrent dans une secte à la suite d'un stress ou d'une dépression et les "racoleurs" qui œuvrent sciemment pour le compte des sectes et même les dirigent.

Selon l'Ordre, cela aura pour conséquence de multiplier les actes de non-assistance à personne en danger ou d'exercice illégal de la médecine. Une commission a donc été créée, chargée de recenser les cas d'exercice illégal de la médecine en rapport avec le phénomène sectaire, ainsi que les "pratiques charlatanesques pseudo-scientifiques". Signalons au passage les médecins qui ont obtenu leur diplôme en relayant les thèses fumeuses de Ron Hubbard, le gourou fondateur de la scientologie.

Cette prise de conscience est une bonne chose, mais seules des sanctions transformeront cette initiative heureuse en initiative efficace.

D'autres domaines sont touchés par la vague de charlatanerie. La formation professionnelle, par exemple. On utilise (contre grasses rémunérations) des sectes et leurs gourous pour améliorer les rendements des employés dans les entreprises (et même dans les entreprises de service public) grâce à des stages pseudo-scientifiques et des méthodes délirantes basées sur les vieilles recettes de l'occultisme remises au goût du jour à la sauce new-age. Les salariés qui se soumettent à ces pratiques peuvent espérer progresser au sein de la société qui les emploie, mais ceux qui refusent de s'y soumettre se trouvent en revanche en situation précaire, mis à l'écart ou carrément exclus. Le pouvoir politique refuse également de se pencher sur les scandaleuses conditions d'embauches pratiquées sur des bases astrologiques, numérologiques, morphopsychologiques et graphologiques au détriment des capacités intellectuelles et professionnelles des candidats. Résultat : les diplômes sont démonétisés au profit des délires des astrochoses et autres numérotrucs, profiteurs incultes, mais malins.

Laissera-t-on le XXI^e siècle devenir celui des gourous ?



Sectes : premier rapport de l'Observatoire

Mis en place en novembre 1996, l'Observatoire interministériel sur les sectes vient de rendre son rapport au Premier ministre. Faisant suite à la commission d'enquête parlementaire de 1995, il relève qu'en deux ans, sur les 174 sectes répertoriées, si 2 d'entre elles ont disparu, 24 nouvelles sont apparues.

L'Observatoire exprime un certain nombre de suggestions, dont celle consistant à reconnaître aux associations de protection et d'aide aux familles le droit de se constituer partie civile, comme les associations de défense des animaux par exemple peuvent le faire dans leur domaine d'activité. Il préconise également une réflexion sur l'application de la loi de 1901 sur les associations et dont les sectes profitent des dispositions pour exercer leurs méfaits. Afin précisément de mieux contrôler leurs activités commerciales et de limiter leurs capacités d'infiltration, l'Observatoire prescrit des agréments pour les organismes de formation professionnelle dont certains dissimulent des organisations sectaires. Le rapport se prononce également en faveur de la limitation du financement public accordé à des sectes, comme le Parti de la loi naturelle et le Parti humaniste ont pu en bénéficier dans un passé récent. Enfin, l'Observatoire reprend la proposition d'installer dans chaque département un correspondant du ministre de l'Intérieur chargé de centraliser les informations au profit de la police et de la justice. ◊

ACTIVITÉS POUR 1998

- Participation au Colloque : "la République contre le fascisme" à Lyon, le 7 mars 1998 (33, rue Bossuet, salle Victor-Hugo)
- Banquet républicain du CLR à Paris le 24 mars : "République contre FN" (Sénat) avec Philippe Val, directeur de "Charlie Hebdo"
- Colloque : "République : Égalité contre Équité" à Paris, en juin (le 13 au Sénat)
- Banquet républicain du CLR (Sénat) à confirmer - mai : "Libéralisme et/ou République"



LIVRES



Droit au travail

Encore un livre sur le travail, diront les blasés. A quoi bon, puisque ceux qui théorisent la "fin du travail" se voient confirmés chaque jour dans leur analyse par la réalité sociale et économique, ajouteront-ils. Gérard Delfau choisit de s'inscrire précisément à l'opposé de cette approche, celle de la résignation, celle qui apporte de l'eau au moulin à l'idéologie libérale qui, si on la laissait se propager, finirait par convaincre le monde entier de l'inéluctabilité de ses thèses.

Pour Gérard Delfau, il convient d'en revenir à des principes simples, et de s'y tenir. En l'espèce, le droit au travail, cette proclamation inscrite dans notre Constitution et qui pourrait se voir donner un contenu effectif, pour peu qu'on s'en donne réellement les moyens. Pour mener à bien ce que les libéraux avoués ou honteux qualifieront d'utopie, l'auteur n'élabore pas de ces théories fumeuses dont on se demanderait, après avoir refermé son livre, comment le commencement du début de la première mesure pourrait simplement se concevoir dans les faits. Non, Gérard Delfau reste, tout au long de sa démonstration, pleinement enraciné dans la réalité, une

réalité dont il est un inlassable praticien, notamment à travers son engagement à la tête du Comité national de liaison des comités de bassin d'emploi.

En deux législatures, il propose de donner un contenu au principe constitutionnel : "devoir de travailler et droit au travail" : *"Les demi-mesures, à la longue, sont un remède presque pire que le mal, car elles donnent bonne conscience au reste de la collectivité, tout en plaçant une partie de la population dans une situation de dépendance (...). On sent se lever actuellement un regain de paternalisme et, au travers d'associations ou d'églises, l'illusion qu'on pourrait colmater les brèches en faisant l'économie d'une politique."*

"La crise morale et politique que connaît notre société vient directement de la crise économique et sociale", insiste Laurent Fabius dans sa préface. Le mérite de l'ouvrage de Gérard Delfau est d'abord de fournir des recettes claires, efficaces et courageuses pour ne pas s'y résigner. ◊

P. F.

Gérard Delfau - *Droit au travail*, Editions Desclée de Brouwer, 228 pages, 150 francs.



Les nouveaux chiens de garde

Journaliste au *Monde diplomatique*, Serge Halimi vient de publier un ouvrage aussi concentré qu'incisif sur une "caste" composée d'une trentaine de journalistes aux comportements politiques, aux choix économiques et aux intérêts sociaux communs. Ces "nouveaux chiens de garde" ont plutôt pour habitude de plaire à tous les pouvoirs, tant qu'ils ne dérangent pas leurs... habitudes. Ce qu'ils se gardent naturellement de faire. Une lecture décapante à recommander. ◊

Serge Halimi - *Les nouveaux chiens de garde*, Editions Liber, 112 pages, 30 francs.



La craie et le compas

Sil est avéré que la Franc-Maçonnerie a joué un rôle important dans le développement de l'école publique, laïque et obligatoire, il semble qu'aucune étude n'avait jusqu'à présent été consacrée au lien entre instituteurs et francs-maçons.

C'est aujourd'hui chose faite et on lira avec grand intérêt "La craie et le compas" de notre ami Jean Moreau, membre actif du CLR. ◊

Jean Moreau - *La craie et le compas (enseignants et francs-maçons)*, Editions Detrad.

Publication du Comité Laïcité
République - 75009 Paris

- Directeur de la publication : P. Kessel
- Rédaction en chef : Daniel Bénichou
- Impression : Y. Masson - Paris

Conception et réalisation : Digi-France
productions graphiques

Commission paritaire en cours

Prix par numéro : 5 F

Abonnement pour 12 numéros : 60 F

DE L'AVENTURE EUROPÉENNE À L'EUROPE AVENTUREUSE

Nous vivons une curieuse et inquiétante époque. Dans quelques mois, notre pays franchira le pas d'une aventure historique à proprement parler inouïe : il renoncera, avec quelques autres, à sa monnaie, c'est-à-dire à un des attributs les plus puissants, et les plus anciens - 10 siècles pour ce qui nous concerne - de sa souveraineté. Dans le même temps, il ratifiera un traité, celui d'Amsterdam, qui était censé doter l'Europe d'institutions politiques nouvelles et renforcées. De l'avis général, cependant, européistes comme eurosceptiques confondus, le traité a accouché de quelques insignifiantes souris et laisse l'Union européenne dans une situation aussi inconfortable que baroque : celle d'un ensemble géo-politique aux frontières indéterminées, doté pour certains de ses éléments d'une monnaie unique, mais ne disposant ni d'institutions représentatives démocratiques, ni d'un exécutif, en procédant, ni d'un budget significatif (1,7 % des PIB nationaux totalisés), ni de politiques économiques coordonnées, ni, bien sûr, de politique extérieure et de défense communes. Bref, un "pays", on n'ose dire une "puissance", qui aurait donc une monnaie mais pas de frontières et pas d'Etat. On serait, face à cette étrange créature historique, inquiet ou interrogatif à moins.

Mais on ne saurait, sous une forte dose de mauvaise foi ou d'hypocrisie, prétendre en être surpris. Car il est clair que, au moins depuis 1992, date du Traité de Maastricht, on assiste à un double mouvement qui voit l'Euro se faire quand l'Europe se défait.

En France, ce chemin vers l'Euro aura été chèrement payé. A peu près tous les économistes, libéraux comme néo-keynesiens, s'accordent sur les dégâts provoqués par la politique monétaire enchaînée à celle de la Bundesbank, maintenant à contre-temps des taux d'intérêts élevés, entraînant l'économie française dans la récession et confondant maîtrise de l'inflation avec les symptômes manifestes de la déflation. Désastreux dans sa préparation, l'Euro a de bonnes chances d'être calamiteux dans sa réalisation. Pour les pays concernés, il faut s'attendre à une concurrence intérieure d'autant plus féroce que les comparaisons de prix seront plus criantes. En ce qui concerne le marché mondial, et en l'absence de toute volonté protectionniste à l'échelle européenne - le tarif extérieur commun du Traité de Rome a été supprimé par le Traité de Maastricht - la recherche des gains de productivité redoublera

de férocité et faute de pouvoir jouer sur les taux de change ou les politiques budgétaires (le pacte de stabilité bride toute marge de manœuvre), il ne restera plus dans la course à la compétitivité qu'une variable d'ajustement : l'emploi, et deux façon d'en user : soit les licenciements, soit la baisse des salaires.

La question la plus grave, cependant, de ce mouvement désormais irrépressible reste celle de la démocratie.

On l'a dit, cette Europe de l'Euro est une Europe qui n'a que l'apparence d'une construction politique démocratique. Sans Etat, sans espace public, sans souverain, sans représentation, sans citoyenneté, l'Europe qui se fait et s'annonce ce sont, en revanche, trois solides réalités : celle du marché qui

met en scène des entrepreneurs et des consommateurs, celle du droit, qui laisse face à face des juges et des justiciables, celle enfin de la monnaie qui installe, surplombant l'Etat et les peuples, des banquiers souverains et indépendants. Ainsi se trouve réalisé le rêve ultralibéral d'une société sans Etat, sans citoyen, sans autre droit que celui du marché et, finalement, sans politique. Qui ne voit alors que ce rêve a des allures de cauchemar et que ce futur devrait faire réfléchir les partisans les plus sincères de la construction européenne.

L'Euro a bien pu, pour ceux-là, être la pierre de touche de leurs convictions, ils ont pu croire qu'il serait la pierre angulaire de la construction européenne tant désirée, mais les plus lucides d'entre eux n'ignorent plus qu'il en sera la pierre tombale. ☹

Marc Riglet

MAUVAIS COUP ANTI-LAÏQUE À LYON

Raymond Barre et Charles Millon ont fait un joli cadeau à la faculté catholique de Lyon au prix d'un sérieux accroc à la laïcité. Depuis quelques années, le clergé local guignait les vastes locaux (14 000 m²) de l'ex-caserne Bissuel située dans le centre de Lyon. Alors que l'université publique locale manque cruellement d'argent et de moyens matériels, la Courly (Communauté urbaine de Lyon), présidée par Raymond Barre, a déjà voté 22,5 MF de subventions⁽¹⁾ et le Conseil général 27 MF. Bientôt, la mairie de Lyon (tours-jours Raymond Barre) versera 13,5 MF et le Conseil régional (présidé par Charles Millon) 27 MF⁽²⁾.

Au total, 90 MF doivent être versés à l'enseignement catholique. Ainsi, curieusement, la Courly sert de marchand de biens au bénéfice de la fac catholique et ce au mépris des règles de vente des biens appartenant au domaine public.

Ce qu'il faut aussi (hélas !) retenir, c'est l'attitude politique désolante des élus de gauche. Lors du vote du Conseil général, les socialistes et apparentés se sont abstenus et les élus communistes ont voté avec le RPR et l'UDF.

Pour expliquer ce vote, M. Fischer, porte-parole du groupe PC, prétend qu'il faut désormais "dépasser la contradiction de la colline qui prie de la colline qui travaille", en référence à la colline où se trouve Notre-Dame-de-Fourvière et à la colline de la Croix-Rousse traditionnellement ouvrière.

Les élus communistes délivrent même des

certificats de laïcité à l'Eglise en affirmant "l'attachement de la faculté catholique au respect de la laïcité, des valeurs républicaines". En outre, ils s'affirment "convaincus que l'approbation d'un tel dossier ne porte pas atteinte au service public de l'Education nationale" !

Pourtant, Mgr Ponson, le recteur de Lyon, a annoncé dans un communiqué la couleur antilaïque de la manœuvre : "En communion avec les évêques des 25 diocèses de notre territoire, nous contribuons à former les jeunes étudiants d'aujourd'hui pour qu'ils soient demain au cœur de la société des acteurs inspirés notamment des valeurs de l'Evangile"... Conscient que ces subventions pourraient être remises en cause, le recteur réclame d'ailleurs la contractualisation de la participation de l'Etat. Dans cette affaire, le CLR de Lyon⁽³⁾ et d'autres organisations laïques locales mènent un combat pugnace et sont décidés à aller sur le terrain de la justice. ☹

Xavier Pasquini

(1) En mai 1995, sous la présidence de Michel Noir alors maire de Lyon, la Courly avait déjà voté cette subvention, mais le préfet l'avait annulée pour "illégalité". Raymond Barre n'en a pas tenu compte et la fit revoter.

(2) Charles Millon était ministre de la Défense quand a été initié le projet. Le cumul des mandats lui a permis, d'un côté, de vendre le terrain militaire et, de l'autre de subventionner le projet des racheteurs catholiques.

(3) Comité Laïcité République du Rhône, Centre culturel, 234, cours Emile-Zola, 69100 Villeurbanne.

Comité Laïcité République

Comment constituer et faire fonctionner un comité local ?

1 Envoyer au siège un procès-verbal de création comportant le nom, l'adresse, le téléphone et la signature des membres fondateurs (minimum 15), qui déclarent accepter la « Déclaration de Principes » de l'association, en demandant l'accord du bureau national pour cette constitution (art. 7 du règlement intérieur) et le nom des membres du bureau.
La demande doit être accompagnée des bulletins d'adhésion signés par chaque membre.

2 Désigner au sein des membres du bureau du comité local, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier. L'un d'entre eux, ou un autre membre, doit être désigné comme délégué à l'Assemblée générale.

Fonctionnement

1 Dès l'accord du bureau national, le comité local peut organiser des réunions publiques, faire passer des articles dans la presse locale, se saisir des problèmes locaux touchant à la laïcité et à la défense de la République en accord avec le bureau national.

2 Dès le premier mois de son fonctionnement, le comité local doit adresser :

- son procès-verbal de création,
 - le bulletin d'adhésion de chacun de ses membres accompagné du chèque de cotisation,
 - la composition du bureau.
- Il reçoit en retour les cartes des adhérents à jour de cotisation.

3 A la fin de l'année civile, le comité adresse au bureau national son « rapport d'activité et de trésorerie » ainsi que la liste complémentaire de ses membres et les cotisations correspondantes (art. 4 du règlement intérieur).

DE NOUVEAUX COMITÉS LOCAUX VOIENT LE JOUR

POUR LES CONTACTER

• PARIS

contact : CLR PARIS
7, rue Saulnier
75009 PARIS

• LYON

contact : Centre Culturel de Villeurbanne
234, cours Emile-Zola
69100 VILLEURBANNE

• TOULOUSE

contact : M. Jacques JEAN
"ENBLANC"
31540 - LE FALGA

• NANCY-LORRAINE

contact : M. Romain GUILLONNET
9, rue Mainvaux
54120 SAINT-MAX

• PÉRIGUEUX

contact : M. Jacques SERVIA
64, rue Blaise-Pascal
24000 PÉRIGUEUX

• SAINT-RAPHAËL

contact : M. Raymond ABEL
"Clos des Piris"
Avenue du Clocher-de-Fréjus
83700 SAINT-RAPHAËL

• VIENNE

contact : M. Jacques RIGOUDY
Route du Gué-d'Agnien
Chemin des Chasseurs
38150 ROUSSILLON

• MULHOUSE

contact : M. Michel LUSTIG
9, rue Jeanne-d'Arc
68400 RIEDISCHEIM

• Comité de la Vallée de la Dordogne

contact : M. Jean JOUANNO
Résidence "Parc de Tassigny"
Rue de la Cage-Verte
33200 BORDEAUX

• CARCASSONNE

contact : M. Raymond BELTRAN
"UTIQUE"
303, avenue de Grazaillès
11620 VILLE-MOUSTAUSOU

• Comité de SAINT-NAZAIRE

contact : M. Claude CAUDAL
3710, avenue de Béarn
44600 SAINT-NAZAIRE

BULLETIN D'ADHÉSION

Après avoir pris connaissance de la « Déclaration de Principes » du Comité Laïcité République, je déclare en reconnaître le bien-fondé et m'engage à œuvrer dans l'esprit et vers les buts que cette « Déclaration de Principes » évoque. Je demande mon adhésion comme membre du Comité Laïcité République, auprès duquel je devrai remplir mes obligations d'adhérent.

Je joins un chèque de 100 francs à l'ordre du CLR.

Fait à le Signature :

Nom Prénom

Adresse Ville Code postal [][][][][]

Profession Tél. domicile Tél. professionnel

A retourner au Comité Laïcité République - 7, rue Saulnier - 75009 Paris